

Les transports interrurbains du Département

Les 39 lignes régulières départementales permettent au plus grand nombre de bouger sans compter. Pour inciter les Seinomarins à emprunter ce type de transport en commun, le ticket est pour tous au tarif unique de 2 €. Il existe aussi des formules abonnements : 12 € la carte des 10 trajets, 40 € le pass mensuel, 100 € le pass trimestriel (Infos : transports@cg76.fr).

Covoiturage 76 est une plate-forme de partage mise en place par le Département de Seine-Maritime. Elle permet de mettre en relation les Seinomarins désireux de covoiturer. www.covoiturage76.net

Pass Transports Seniors est un titre nominatif délivré sur justificatif aux Seinomarins de plus de 65 ans depuis 2008. Ce titre donne accès à l'ensemble du réseau départemental ordinaire de façon illimitée et sa validité court dès sa délivrance pour une période de 12 mois. Le prix du pass transport senior annuel est de 30 €. La carte de transport "pass senior" est délivrée à l'appui d'une demande comportant un formulaire complété, un document officiel mentionnant la date de naissance, un justificatif de domicile de moins de 3 mois ainsi qu'une photographie qui sera apposée sur la carte.

Minibus 76 est un transport à la demande généralisé sur l'ensemble du territoire seinomarin par le Département de Seine-Maritime. **Minibus 76 concerne en priorité les personnes âgées démunies de moyens de transport individuel.** Le Département de Seine-Maritime propose une solution de transport collectif à l'ensemble des habitants des communes situées hors agglomérations non desservies par les lignes de transport classique. Ce service est accessible du lundi au samedi pour des transports à la journée ou à la demi-journée. Il s'agit de transports en commun **occasionnels** pour accéder aux commerces et services de proximité.

Il est également possible d'être transporté, en correspondance, vers les agglomérations du Havre, de Dieppe ou de Rouen. Avant d'effectuer le premier voyage, il est nécessaire de téléphoner (numéro ci-dessous) pour indiquer sa commune de résidence et s'inscrire pour prendre connaissance des destinations proposées.

Lors du premier transport, un formulaire d'adhésion puis une carte d'adhérent sont remis aux utilisateurs. Le transport doit être réservé, au plus tard avant 16h, la veille du déplacement.

Une permanence téléphonique est assurée entre 8h et 18h du lundi au vendredi et de 9h à 12h le samedi matin. Tarifs : ticket à l'unité : 2 € - Carte 10 trajets : 12 € - Pass Transports Seniors : 30 € par an.

Minibus 76 : 08 20 200 76 (Numéro Indigo 0,09 € TTC/minute).